

Bruxelles, le 22 août 2025
(OR. en)

12109/25

SOC 567
EMPL 381
SAN 509

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail
Nomination de M. Carlos NUNES, suppléant pour le Portugal,
en remplacement de Mme Lucília DUARTE, démissionnaire

1. Le secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Lucília DUARTE, membre suppléante du comité mentionné en objet dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour le Portugal).
2. En vertu de l'article 3 de la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil.

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement portugais a proposé la candidature de M. Carlos NUNES pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 5 mars 2028.
 4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - (a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail, dont le texte figure dans le document 12110/25, et
 - (b) de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
-